

La Pêche au Danemark

« Un petit Etat, un grand pays halieutique »



Laure Bougeard
Master 2 recherche
Séminaire droit des pêches
2005/2006

Sommaire :

Introduction

Partie 1 : L'organisation de la pêche au Danemark

A) Les zones de pêche

B) la PCP comme cadre juridique

Partie 2 : Les enjeux d'une pêche plus responsable

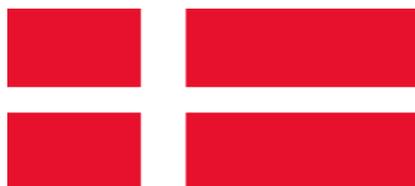
A) vers une amélioration du système de gestion des ressources

B) vers un plus grand respect des mesures réglementaires

Conclusion

Bibliographie

Annexes



Le Danemark occupe une position centrale dans l'espace européen. Ce petit pays d'une superficie de 43 000 km², dont 7300 km de côtes, est constitué d'une péninsule, le Jutland et de 405 îles, dont 82 sont habitées. Les plus importantes sont la Fyn (Fionie), Sjaelland (Sealand). L'île de Bornholm est située à l'est du reste du pays, dans la mer Baltique.

Il occupe une position géographique stratégique qui a permis le développement d'une grande industrie de pêche.

Le Danemark possède également deux territoires autonomes à l'extérieur de ses frontières dans l'Atlantique Nord: Le Groenland et les îles Féroé. Ces deux provinces disposent de nombreuses ressources halieutiques.

En 1948, les îles Féroé ont obtenu le statut de territoire autonome et se sont dotées d'un Parlement (lagting) et d'un gouvernement local (landstyre) qui gère les affaires intérieures dont la pêche. En 1973, le Danemark est entré dans la CEE mais les îles Féroé ont préféré rester en dehors de ce système. Cependant, elles négocient chaque année des accords avec l'Union Européenne.

Le Groenland est devenu une province danoise après la seconde guerre mondiale. En 1973, il intègre l'Europe Bleue alors que 72% des habitants ont voté contre. En 1979, le Groenland devient autonome et décide alors de quitter la Communauté en 1982. Cependant, il bénéficie toujours d'aides et avantages économiques provenant du Danemark en échange de l'accès à ses eaux de navires danois, allemands.

Il convient de souligner que les données du Ministère danois de la pêche ne tiennent pas en compte ces deux territoires.

Le Danemark a accédé en quelques années au rang de grande puissance halieutique. Sa production de pêche a connu un rythme de croissance exceptionnel.

C'est entre 1946 et 1959 que le phénomène a pris toute son ampleur. Les années 60-70 ont été placées sous le signe de la réussite et de la prospérité halieutique. Le Danemark faisait donc partie du club des millionnaires en tonnage débarqué.

Au milieu des années 70, il occupait la place de 1^{er} Etat halieutique au sein de la CEE. Cette période correspondait à l'âge d'or des pêches danoises.

Cependant, au début des années 80, le tonnage débarqué a commencé à stagner.

La pêche ne représente que 1% de l'économie danoise mais la puissance du Danemark réside dans son exportation très importante de produits de la mer au niveau européen (premier exportateur de produits de la pêche en 2001). En 2001, les exportations de produits de la pêche représentaient 1 268 061 t pour une valeur de 3 028 871 €. Le Danemark importe également une grande quantité de produits de la mer en provenance d'autres pays de l'Union (1 450 487 t pour une valeur 2 004 759 €).

L'industrie de transformation est très développée. En effet, sont préparés dans les usines, principalement situées dans le Jutland, l'huile de poisson et des marinades dont l'utilisation est très répandue en Scandinavie. Ce secteur de transformation a permis d'employer, en 2001, 6957² personnes pour 132 sociétés de transformation et de commercialisation du poisson.

Cependant le Danemark comme toutes les grandes puissances halieutiques est actuellement confronté à de nombreux problèmes et doit faire face aux exigences européennes dans le

¹ La PCP en chiffres édition 2004 –office des publications officielles des communautés européennes- page 31

² La PCP en chiffres édition 2004 –page 29 –voir annexe

domaine de la pêche. L'île de Bornholm, une zone dépendante de la pêche, connaît de graves difficultés liées à la diminution des ressources halieutiques dans la mer Baltique.

Quels sont donc les enjeux de la pêche danoise dans ce contexte délicat ?

Il convient d'analyser dans un premier temps l'organisation de la pêche danoise dans ce cadre européen (I).

Puis, il sera intéressant d'étudier la complexité du système de gestion des ressources (II)

1- L'organisation de la pêche au Danemark

L'organisation de la pêche au Danemark repose sur une administration structurée dotée de moyens importants permettant des contrôles efficaces dans les différentes zones de pêche (A) et un meilleur respect des règles européennes (B).

A) Les zones de pêche

Le Danemark est un pays tourné vers la mer. L'espace de production halieutique danois se découpe ainsi en plusieurs zones permettant la pêche d'espèces diversifiées.

✿ Une façade maritime importante



La façade maritime du Danemark a permis le développement d'une grande industrie de pêche. Plusieurs mers entourent ce pays. Les pêcheurs danois ont ainsi adapté leurs techniques de pêche aux caractéristiques des fonds de ces eaux très différentes.

La mer du Nord est située au Nord-Ouest de l'Europe. Elle a une superficie de 575 000 km² et communique avec la Mer Baltique par le Skagerrak.

Les plus grandes profondeurs se trouvent dans la fosse Norvégienne qui longe la côte Norvégienne de la mer de Norvège jusqu'à Oslo. Elle atteint 300 m de profondeur au large de Bergen et 700m dans le Skagerrak.

Le **Skagerrak** est un détroit entre le Sud de la Norvège, le Borhuslan suédois et le Nord-Ouest du Jutland danois. Il unit le Kattegat à la Mer du Nord. Sa superficie est d'environ 32 000 km².

Sa profondeur moyenne est de 210 m, pouvant atteindre 700 m au pied des côtes Norvégiennes.

Le **Kattegat** est une baie entre le Danemark et la Suède, plus précisément entre la péninsule danoise du Jutland et la province suédoise du Halland .

Le Kattegat se connecte au Nord via le Skagerrak à la mer du Nord. Au sud, il relie la mer Baltique soit via Oresund au Sud-Est, soit via le chenal de la Grande Belt (*storebaelt*) ou celui du petit Belt (*lillebaelt*) au Sud-Ouest. Le Kattegat s'étire sur plus de 220 km sur un axe Nord-Sud et sa profondeur moyenne est de 23m.

La Mer Baltique est une petite mer contiguë à l'Océan Atlantique, semi fermée très peu profonde (environ 55m). Sa profondeur maximale est de 459 m dans la fosse Ouest –Gotland, au large de l'île de Gotland. Elle recouvre avec le Kattegat une superficie totale d'environ 432 800 km² avec un volume aquatique de 21 700 km³.

Bassin presque fermé, la Baltique est la plus importante masse d'eau saumâtre (faiblement salée) du monde. Les apports d'eau douce proviennent des nombreux fleuves qui se jettent dans cette mer. La continentalité d'une part et l'ampleur des bassins versants encaissants d'autre part, expliquent l'importance des apports de sels nutritifs.

En ce qui concerne les eaux de la mer Baltique, elles se composent de couches horizontales aux degrés de salinité, température, et d'oxygène différents. L'eau salée se concentre dans les couches les plus profondes et ne se mélange pas avec les couches supérieures moins salines et plus riches en oxygène.

Toutes ces conditions influent sur le développement des stocks de poissons et leur diversité dans ce secteur.

De nombreux poissons évoluent dans les eaux danoises. Plusieurs facteurs sont pris en compte en ce qui concerne l'analyse des différentes espèces :

- *salinité de l'eau
- *Température moyenne de l'eau
- *Quantité de nourriture
- *Nombre de prédateurs

Le Hareng (clupea harengus)



C'est une espèce pélagique de 40 cm de long très répandue dans la mer du Nord et en mer Baltique. Le stock de hareng de la division 22/24 dans la mer Baltique migre, après la période de reproduction, dans le Kattegat, Skagerrak et la mer du Nord.

Il est pêché à l'aide de chaluts et de pièges.

En 1970 le stock de hareng s'est effondré et la pêche a été fermée de 1977 à 1981.

Il est utilisé pour la consommation humaine et la fabrication d'huile de poisson.

- * Captures en 2002 en mer Baltique : 18 406 t
- * 2005 : TAC de 96 000 t dans la zone III et la part du Danemark était de 40 104 t

Sprat (sprattus sprattus)



C'est une espèce pélagique ayant une longueur maximale de 19 cm que l'on retrouve du Maroc jusqu'à la mer Baltique.

Pendant la période de reproduction, c'est-à-dire au printemps, le sprat se trouve près de Bornholm et du Gotland.

Il est pêché par des chaluts et des sennes

Il est utilisé dans l'industrie alimentaire.

- * Captures en 2002 en mer Baltique : 47 630 t
- * 2005, le TAC était de 50 000 t dans la zone III a, la part du Danemark était de 33 504 t.

Le tacaud Norvégien (trisopterus esmarki)



C'est une espèce pélagique de 35 cm de long.

Le tacaud Norvégien vit dans les profondeurs (environ 100 à 200 m) et se nourrit de plancton. Les stocks ont diminué en mer du Nord, de la Manche jusqu'à l'Islande, en raison d'une diminution de leur capacité de reproduction.

Il est utilisé en pêche industrielle.

- * En 2005, le TAC était de 5000 t pour l'UE dans la zone IV et la part du Danemark était de 4750 t.

Le cabillaud (Gadus Morhua)



C'est une espèce pélagique notamment pendant les 6 premiers mois. Ensuite, lorsque le cabillaud mesure 7 cm, il se dirige vers des profondeurs plus importantes. Les cabillauds sont de grands prédateurs.

Le stock a commencé à diminuer à partir des années 70. En effet, beaucoup de cabillauds sont pêchés alors qu'ils ne sont encore que des juvéniles.

- * Captures en 2002 en mer Baltique : 21 558 t
- * En 2005, le TAC était de 3900 t dans le Skagerrak et la part du Danemark était de 3 119 t.

Le lançon



C'est un poisson qui mesure environ 20 cm et vit dans les eaux saumâtres (principalement dans la Baltique), côtières notamment près des estuaires. Il se nourrit de zooplancton.

Il est pêché à l'aide de sennes.

- * En 2005, le TAC dans la zone III A était de 660 960 t, la part du Danemark était de 618 767 t.

Plie (pleuronectes platessa)



Elle mesure environ 91cm.

Les juvéniles restent dans les eaux peu profondes près des côtes. A l'âge adulte, ils migrent ensuite vers les profondeurs.

✖ En 2005, le TAC dans le Skagerrak était de 7600 t, la part du Danemark était de 5 917 t.

5 premières espèces pêchées au Danemark (en 2002)³

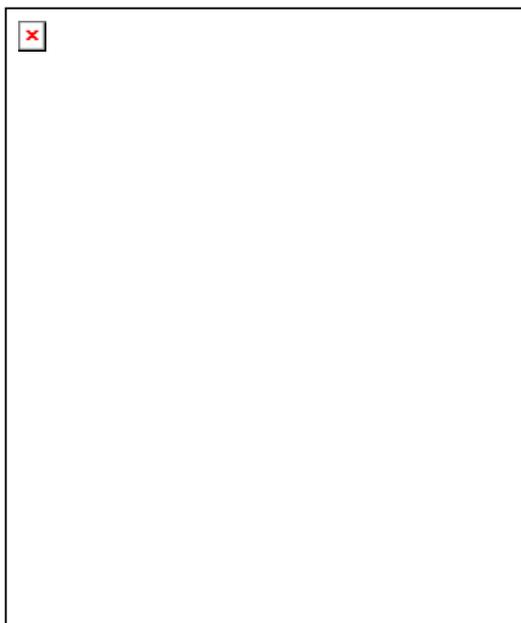
*Lançons : 662 402 t

*Sprat : 237 466 t

*Hareng : 112 475 t

*Tacaud norvégien : 78 243 t

✿ Les secteurs de pêche



Ports danois

Source : Jean-Pierre Corlay, la pêche au Danemark : essai de géographie halieutique, 1993

³ La PCP en chiffres : données de base sur la politique commune de la pêche
Edition 2004 office des publications officielles des communautés européennes

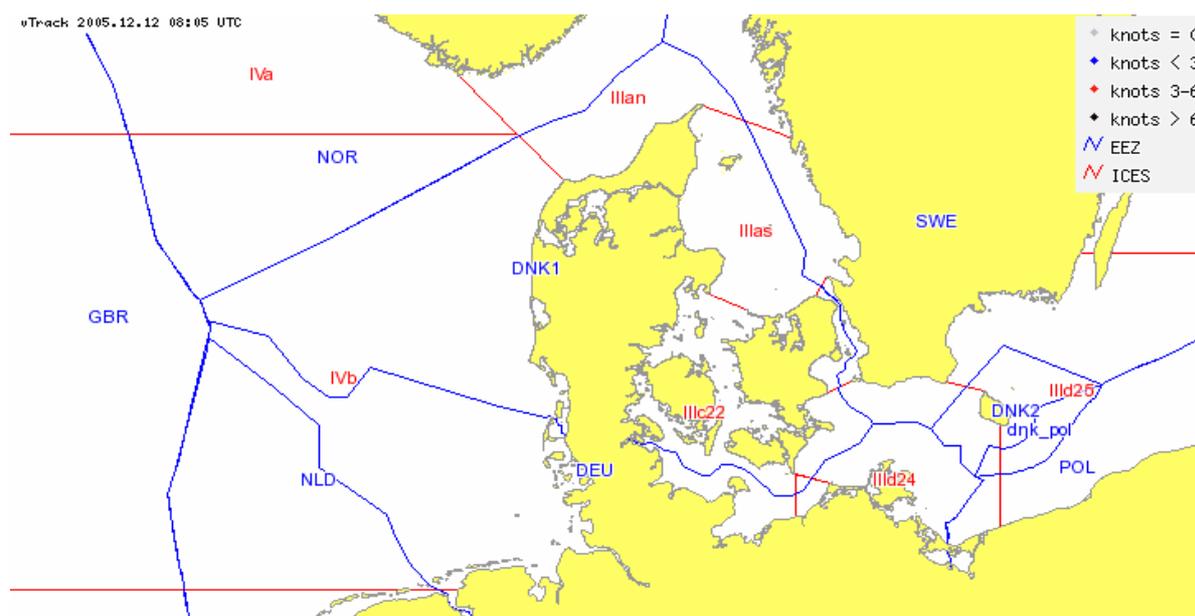
Il existe trois grands secteurs de pêche au Danemark :

Le premier groupe est constitué des zones de pêches traditionnelles en mer ouverte comprenant le Skagerrak, le Kattegat et la Baltique. A partir des années 50, les efforts de pêche se sont tournés vers la mer du Nord. Le décollage des pêches danoises est dû grâce à l'essor des captures (poissons pélagiques et poissons plats) dans cette zone.

Le deuxième groupe comprend les fjords. Le plus important est le Limfjord situé au Nord du Jutland . On y pêche principalement des moules.

Le troisième groupe est composé des eaux extérieures : Manche, mer de Norvège, eaux Féringiennes, Groenlandaises, Ouest Ecosse. Ces eaux sont souvent dites lointaines. En effet, les pêcheurs danois ont l'habitude de fréquenter les eaux intérieures. Elles ont donc permis d'élargir l'espace de production halieutique.

Les pêcheurs danois pêchent principalement dans la ZEE danoise.



Source : Danish Directorate of Fisheries

B) La PCP comme cadre juridique

La pêche danoise est soumise à des réglementations européennes depuis son entrée dans l'espace européen.

✿ La PCP

Le cadre juridique concernant la gestion des ressources danoises est la Politique Commune de la Pêche (PCP). 12 règlements ont été adoptés en janvier 1983 mettant en œuvre une Politique Commune de la Pêche⁴ basée sur des systèmes de gestion, de contrôle et de surveillance. Des mesures ont permis d'introduire en outre une limitation du volume de captures par le biais de TAC et quotas.

En ce qui concerne les Tac et quotas, ils sont adoptés en Décembre au niveau européen. Un plan national de gestion est ensuite adopté par ordonnance ministérielle au niveau du Danemark. Les principes de ce plan sont fixés avec les organisations de pêcheurs et l'industrie de la pêche danoise.

Il existe deux organisations de pêcheurs au Danemark. La *Dansk fiskeriforening*, fondée en 1887, aide à la défense et la promotion de la profession auprès des pouvoirs publics. Son siège est à Copenhague et constitue un puissant groupe de pression dont l'activité est à l'origine des premiers textes législatifs fondamentaux sur la pêche. En effet, la première loi générale sur la pêche a été votée par le Parlement danois en décembre 1887 suivie d'une loi-cadre sur la prévention des accidents en mer. En 1889, fut créée la Station Biologique Danoise (*Dansk Biologisk Station*), une des premières institutions scientifiques mondiales en matière de pêche. L'autre organisation de pêcheurs, *sammenslutninger af danske Fiskeriforeninger*, s'occupe des problèmes de la pêche sur l'île de Bornholm.

Les discussions ont ensuite lieu avec le comité de réglementation où le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche est représenté. Ce comité, établi en 1979, se réunit tous les mois pour évaluer les possibles changements des TAC et quotas.

Dans le cadre de la préservation des ressources, différentes mesures sont utilisées :

- *limitation des jours en mer
- *les périodes de fermeture de la pêche
- *limites des captures par bateau
- *quotas individuels transférables (pour le Hareng)
- *licences
- *tailles limites (quelques fois plus strictes que la PCP)
- * exclusion de certains équipements de pêche dans des zones spécifiques
- *limite concernant la puissance du moteur dans certains endroits

En 2003, le Danemark a introduit les quotas individuels transférables pour le hareng en Mer du Nord, Skagerrak, Kattegat. Ils ont été distribués aux navires en fonction de leurs captures précédentes. Ce programme est prévu pour 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2007.

⁴ Notamment le règlement 170/83 du 25 /01/1983 du conseil relatif à la conservation et la gestion des ressources de la pêche (limitation du volume de captures TAC et quotas) JO L 24 p 1

Voir annexe concernant les tableaux des Quotas danois

Le Danemark doit ainsi adapter chaque année sa politique de pêche en prenant en compte les TAC et quotas décidés au niveau européen. Le dernier conseil des ministres de la pêche du 22 décembre 2005, a fixé ces TAC et quotas notamment en ce qui concerne le cabillaud en mer Baltique en accord avec un programme européen de préservation de cette espèce : « Recovery plan for Baltic cod ». Le TAC est de 44 339 t dans la région de la Baltique Est, de 28400 t pour la Baltique Ouest.

En ce qui concerne, les poissons plats (plie et sole), le quota était de 26 000 tonnes en 2005, c'est-à-dire une baisse de 8% par rapport aux années précédentes.

Le direction danoise de la pêche (Danish directorate of Fisheries) joue également un rôle important dans l'application des règles européennes. C'est un organe du Ministère de la pêche créé en 1995.

Il veille à la préservation des stocks par le biais de contrôles dans les ports et en mer conformément aux obligations imposées dans le règlement 2847/93 du 12 octobre 1993 instituant un régime de contrôle applicable à la politique commune de la pêche⁵.

Le Danemark et la Suède ont ainsi reçu des aides pour renforcer le contrôle de la pêche dans la région du Sund . La pêche illégale du cabillaud par chalut s'est développée dans cette zone normalement fermée pendant toute l'année. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de dispositions nationales visant à la reconstitution des stocks de cabillaud⁶.

Cette administration s'occupe également d'accorder des licences et de fournir les statistiques officielles. Les licences permettent de pêcher et de contrôler la répartition des quotas.

Le règlement européen 3760/92 du 20 décembre 1992⁷ a introduit de nouvelles priorités en matière de pêche. Il essaie de répondre au déséquilibre entre la capacité de la flotte et les possibilités de capture. Un programme de réduction de la flotte communautaire a été mis en place ainsi que des mesures structurelles pour atténuer les conséquences sociales.

En ce qui concerne la flotte danoise, elle est soumise au plan de gestion de flotte mis en place par l'Union Européenne.

La flotte danoise en nombre de Bateaux en 2002 était de 3874, en tonnage 99 339, en KW 347 476. En 2004, la flotte danoise comprenait 3 425 bateaux. Le nombre de bateaux a ainsi diminué de 29% depuis 1996.

La flotte danoise comprend des bateaux de moins de 18 m (29% de la production danoise de pêche) et pêchent le plus souvent le cabillaud, la plie et la sole.

La deuxième catégorie comprend des bateaux de 18 m à 23,9m

Enfin la dernière catégorie, au-dessus de 24 m, représente 86% de la production totale de la pêche industrielle au Danemark.

Les pêcheurs danois reçoivent à chaque retrait de navires une aide financière⁸. Une ordonnance ministérielle de janvier 1998 a introduit de nouvelles dispositions. Elle permet aux pêcheurs de retirer plusieurs navires de la flottille pour les remplacer par un seul navire de capacité égale ou bien de répartir la capacité d'un navire de grand tonnage entre plusieurs navires de plus petite taille.

⁵ CEE no 2847/93 conseil, 12/10/1993, régime de contrôle applicable à la politique commune de la pêche, JO L 261 p 1

⁶ MR 64 af 1 februar 2001 om auktionspligt m.v ved forste markedforing af torske .

⁷ CEE no 3760/92 du conseil , 20/12/1992,régime communautaire de la pêche et de l'aquaculture ,JO L 389 p 1

⁸ Act on support to structural measures in fisheries, see consolidate act no 316 of May 3 2001 with amendments.

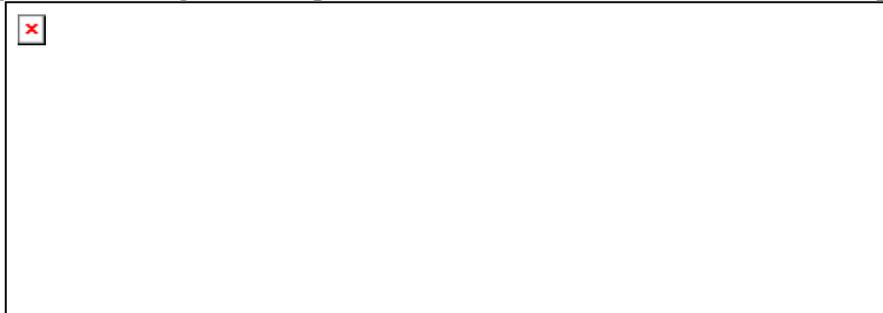
Un nouveau règlement européen de décembre 2002 a permis de renforcer ces mesures en mettant l'accent sur la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques⁹.

❁ La réglementation technique

Plusieurs types de pêche existent au Danemark :

La Pêche industrielle (lançons, tacaud norvégien, sprat) permet la production d'huile de poisson, la pêche pélagique (hareng, maquereau) et la pêche démersale (cabillaud)

Compte tenu de la diversité des espèces et des fonds, les pêcheurs danois utilisent différentes techniques. Le hareng est ainsi pêché à l'aide de chalut, filet dérivant et de pièges.¹⁰

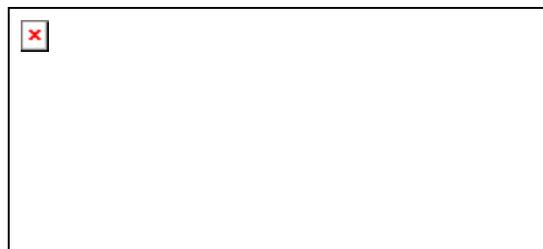


Source : Poissons de la mer Baltique, brochure Commission européenne, 2004

Quelques espèces de fond sont pêchées par des sennes danoises.

La senne danoise (*snurrevod*) est une autre technique de pêche. Jens Laursen Vaever, ouvrier agricole et pêcheur de Krejbjerg à quelques kilomètres de l'île de Mors, a mis l'engin au point entre 1848 et 1850. Il modifia une senne régionale de conception proche, la *pulsvod*, utilisée pour l'anguille des petits fonds. La poche, prolongée par deux grandes ailes, était mise à l'eau par deux barques. La première embarcation se mettait à l'ancre tandis que l'autre, filant les cordes et la senne s'en éloignait en décrivant un cercle qui la ramenait au point de départ. Deux hommes, un dans chaque barque, halaient la corde puis viraient la senne alors que les deux autres frappaient le fond à l'aide de gros maillets (*pulsekoller*) pour effrayer les anguilles

Vaever remplaça le premier bateau par un système de bouée et modifia la senne en l'adaptant à la pêche d'autres espèces de fond.



Senne danoise

Source : Jean-Pierre Corlay, La pêche au Danemark : essai de géographie halieutique ,1993

⁹ CE no 2371/2002 conseil ,20/12/2002,conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ,JO L 358 p 59

¹⁰ Les poissons de la mer Baltique –édition 2004- office des publications officielles des Communautés européennes- page 20

Depuis plusieurs années des mesures techniques ont été prises afin de veiller à une meilleure gestion des stocks de poissons.

Les filets de pêche doivent être équipés alarmes sonores afin de réduire les prises accessoires de marsouins.

Le règlement no 88/98 du conseil du 18 décembre 1997, fixant certaines mesures de conservation des ressources halieutiques dans les eaux de la mer Baltique, des Belts et de l'Oresund¹¹, a permis de mettre en place des dispositions visant à la protection des ressources en tenant compte des avis scientifiques émis par les différents organismes dont le CIEM¹². Créé en 1902, ce conseil prépare de nombreuses études sur les stocks de poisson présents dans l'Atlantique Nord ainsi que la mer Baltique.

L'article 8 bis de ce règlement interdit à partir du 1^{er} janvier 2008 « de conserver à bord des filets dérivants et d'en utiliser pour la pêche ». D'autres articles règlementent la taille minimale des poissons (article 3), la détermination de prises accessoires (article 4), la limitation de la pêche au saumon et à la truite (article 9)...

Le conseil des ministres de la pêche du 22 novembre 2005 a procédé à l'adoption de nouvelles mesures techniques. La Communauté s'est efforcée de définir chaque engin de pêche afin de lever toute ambiguïté dans l'application des nouvelles dispositions.

Toutes ces mesures permettent de mieux gérer l'exploitation des stocks de poissons, de trouver un équilibre entre préservation des ressources et développement d'une activité de pêche. Cependant elles demeurent complexes et ne favorisent pas une harmonisation des règles.

¹¹ JO L 9 du 15 / 01/ 1998 p 1

¹² CIEM : Conseil International pour l'exploration de la Mer / ICES (en anglais) International Council for the exploration of the Sea.

2 -les Enjeux d'une pêche plus responsable

La prise en compte de la diminution des espèces dans les eaux européennes a entraîné la prolifération de programmes et de mesures de gestion par des institutions différentes (A). Cependant le respect des mesures est de plus en plus encadré. Le Danemark a donc été condamné par la CJCE en ce qui concerne les problèmes de quotas et périodes de pêche (B).

A) Vers une amélioration du système de gestion des ressources

Longtemps les ressources de la mer sont apparues inépuisables .Mais progressivement sous la pression des besoins d'une population en constante augmentation et du développement d'une industrie alimentaire, ces ressources se sont amenuisées.

✿ Problèmes posés par la Mer Baltique



La mer Baltique est une zone de pêche non négligeable pour les pêcheurs danois. Mais c'est un système économique fragile. La mer Baltique est presque totalement enclavée. Elle est bordée par 9 pays (Danemark, Suède, Finlande, Russie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Allemagne). 85millions d'habitants peuplent son bassin versant qui s'étend sur un ensemble fortement industrialisé et qui pratique l'agriculture intensive. Le risque d'effondrement écologique de ce grand écosystème marin devient manifeste. La mer Baltique a ainsi été dotée d'un statut spécial : Zone maritime particulièrement sensible (PSSA) par le comité de protection de l'environnement marin de l'OMI.

Sur la moitié des fonds marins, la faune benthique est pratiquement décimée.

La menace de l'**eutrophisation** devient préoccupante. La pollution d'origine tellurique (eaux usées, l'agriculture littorale, la pollution industrielle) et les dépôts atmosphériques sont à l'origine de la pollution globale de la Mer Baltique. Des algues toxiques peuvent proliférer et le dépôt d'organismes morts au fond de la mer provoque un appauvrissement des eaux profondes en oxygène.

Les Etats de la Mer Baltique ont adopté en 1974 la Convention d'Helsinki, qui est entrée en vigueur en 1980. Un dispositif de coopération régionale en matière de protection de l'environnement (HELCOM) a été mis en place¹³.

Depuis 1992, des actions dont le programme commun d'action globale en faveur de l'environnement de la mer Baltique (Baltic sea joint comprehensive environmental action programme) ont permis d'assainir certains sites dont Copenhague.

✿ CIPMB et l'Union Européenne

Les problèmes de diminution des ressources ont permis la création de la CIPMB (Commission internationale des pêcheries de la mer Baltique) établie par l'article V de la Convention de Gdansk sur la Pêche et la conservation des ressources biologiques de la mer Baltique et des Belts¹⁴ du 13 septembre 1973. Cette convention, dont l'objectif est la gestion rationnelle de la pêche, est entrée en vigueur pour la Communauté européenne le 18 mars 1984. La Communauté a repris tous les droits et obligations du Danemark et de la République Fédérale d'Allemagne stipulés dans cette convention.

La CIPMB est une organisation permanente composée des représentants des pays contractants et d'un secrétariat. (Russie et UE)

Le sentiment partagé d'urgence quant à la solution des problèmes de la pêche en mer Baltique est illustré par la rapidité avec laquelle la convention est entrée en vigueur, un an à peine après son adoption.

Elle a pour but de coordonner la gestion des ressources vivantes et de donner des recommandations basées sur des recherches scientifiques. (Art IX).

La zone de compétence de cette organisation s'étend de la mer Baltique jusqu'aux Belts. Le secteur couvert par la convention est entièrement composé de zones sous juridiction nationale, englobant toutes les eaux à partir des lignes de base. La CIPMB n'est pas compétente pour la gestion des ressources situées dans les eaux intérieures.

Elle repose sur un comité (standing committee on regulatory measures) qui analyse les données scientifiques fournies par le comité sur la gestion de la pêche et le CIEM. Elle prépare également des mesures réglementaires qui seront adoptées par l'Assemblée Plénière. Elle peut adopter des recommandations relatives aux questions concernant la bonne gestion et la conservation des ressources de la mer Baltique (TAC ou limitations de prises pour les 4 espèces : cabillaud, hareng, saumon, sprat)

Les recommandations concernent les engins de pêche, la taille des poissons, les saisons ou les zones interdites à la pêche, les mesures pour accroître la productivité halieutique.

La CIPMB a mis en place des stratégies à long terme afin de veiller à une gestion plus rationnelle des stocks de poissons.

La dernière réunion (31^e meeting, 5-9 septembre 2005) à Visby en Suède a permis d'actualiser les données concernant les différents programmes en place.

¹³ Assemblée parlementaire Conseil de l'Europe, état de l'environnement de la mer Baltique doc 9470/ mai 2002

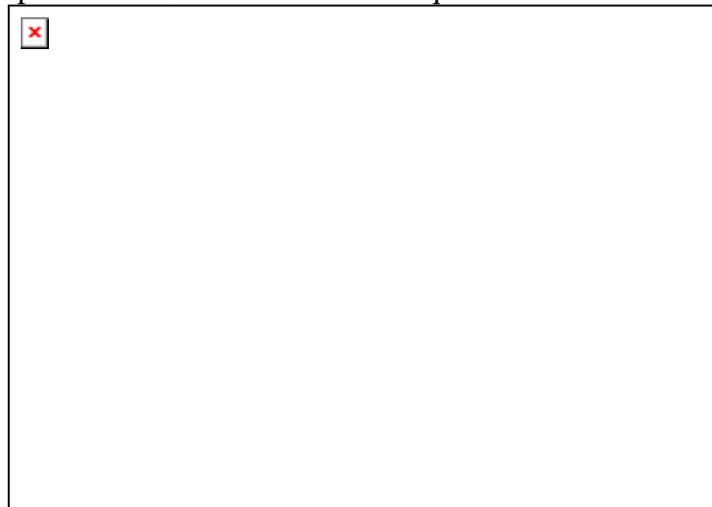
¹⁴ Convention on Fishing and conservation of the living resources in the Baltic Sea and the Belts.

Les différents plans d'action sont :

***Baltic 21** tend à réduire la pollution et l'impact de la pêche sur la biodiversité.

*« **Baltic Cod Strategy plan** » pour les stocks de cabillaud, saumon, hareng notamment ceux situés à l'Est de Bornholm

*Le **Chalut Bacoma** . La CIPMB donne priorité aux engins de pêche permettant une plus grande sélection des espèces. En 2001, elle a réglementé ces chaluts permettant la pêche de cabillaud .Les mailles de la fenêtre en bout du chalut (escape window) mesuraient 120mm et la taille a été réduite à 110 mm en 2003. D'autre part, les mailles ont dorénavant une forme carrée et non losange , laissant plus facilement s'échapper les petits poissons .C'est le seul chalut autorisé pour la pêche au cabillaud en mer Baltique.



Bacoma trawl

Source : Danish Directorate of Fisheries

Le système de gestion des ressources apparaît comme complexe. En effet, les règles communautaires et de la CIPMB se chevauchent. Il est donc difficile de suivre tous ces changements. C'est pourquoi la Commission européenne a proposé de simplifier les règles en matière de pêche en mer Baltique. Elle propose de les uniformiser, notamment en harmonisant les périodes de fermeture, les tailles minimales de débarquement ... Le règlement devrait entrer en application le 1^{er} janvier 2006 date à laquelle l'Union cessera d'être liée par les règles de la CIPMB.

Un Conseil régional de la Baltique (Regional Advisory Council) vient d'être mis en place. Il est chargé de centraliser toutes les informations en matière de pêche. La Commission pourrait s'appuyer sur ces conseils afin d'élaborer une politique plus rationnelle.

B)Vers un plus grand respect des mesures règlementaires

L'Union Européenne et la CIPMB établissent de nombreuses réglementations. Pour qu'elles gardent toute leur importance, il est nécessaire de veiller à un contrôle

La Cour de Justice des Communautés Européennes contribue à sanctionner le manquement des Etats membres dans l'application de la PCP.

En juillet 2005, la CJCE a ainsi condamné la France à payer sur le compte de « ressources propres » de la communauté une astreinte de 57 761 250 € pour chaque période de 6 mois à compter du 12 juillet 2005 et une amende forfaitaire de 20 000 000 €¹⁵. Le journal le Figaro du 13 juillet 2005 soulignait : « la France écope d'une amende historique ». En effet, l'amende est conséquente. La France n'avait pas respecté un contrôle garantissant l'application effective des mesures techniques communautaires pour la conservation des ressources de pêche notamment en ce qui concerne la maillage minimal des filets, l'interdiction de mettre en vente des poissons n'ayant pas la taille minimale.

C'est dans ce contexte que la commission avait engagé des poursuites (recours en manquement) contre le Danemark face au problème de gestion et de contrôle des quotas de pêche pour plusieurs campagnes¹⁶. La CJCE a rendu son arrêt le 14 juillet 2005 :

« En ayant omis

- de déterminer les modalités appropriées d'utilisation des quotas qui lui ont été attribués pour chacune des campagnes de pêche des années 1988, 1990 à 1992 et 1994 ainsi que 1995 à 1997

-de veiller, pour chacune de ces campagnes, au respect de la réglementation communautaire en matière de conservation des ressources de pêche par un contrôle des activités de pêche et par une surveillance appropriée des débarquements et de l'enregistrement des captures.

-d'interdire provisoirement en temps utile, pour chacune de ces campagnes, la pêche au moyen de bateaux battant son pavillon ou enregistrés sur son territoire, lorsque le quota qui lui était applicable était réputé épuisé et

-de notifier à la commission des Communautés européennes la mise en œuvre d'interdictions de pêche en 1988,

Le Royaume du Danemark a manqué à ses obligations.... »

¹⁵ L'arrêt commission contre France du 12 juillet 2005 dit arrêt merluchon : une sanction exemplaire pour un manquement exemplaire, Fabienne Kauff-Gazin, maître de conférences à la faculté de droit de l'université Robert Schuman Strasbourg
www.cees.europe.fr/fr/etudes/revue8/r8a8.pdf

Affaire c -304/02 arrêt de la Cour 12 juillet 2005 Commission contre France

¹⁶ Affaires jointes C-259/03 ; C-260/03 ; C-343/03 Arrêt de la Cour (3^e chambre) 14 juillet 2005 Commission contre Danemark

Le Danemark , grand pays halieutique , a dû s'adapter aux changement structurels du secteur de la pêche .Le commissaire européen chargé de la pêche et des affaires maritimes, Joe Borg , s'est rendu en avril dernier au Danemark . Les pêcheurs ont ainsi exprimé leurs inquiétudes face aux problèmes rencontrés dans ce secteur. Sa visite a été un grand succès. D'autre part, le conseil des Ministres européens de la pêche s'est réuni le 22 novembre 2005 afin d'analyser les différents projets relatifs à la conservation des ressources dans la mer Baltique.

La prise en compte de la fragilité du secteur de la pêche permettra peut-être d'établir une réelle politique européenne et nationale plus adaptée aux difficultés du terrain.

Bibliographie :

Ifremer (Nantes)

* Thèse de Jean-Pierre Corlay

La pêche au Danemark : essai de géographie halieutique

Brest 15 janvier 1993

Doctorat d'Etat ès Lettres et sciences humaines section Géographie

* Annuaire FAO

Statistique des pêches : captures 2003

* Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE

Politiques et statistiques de base : 2003

* Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE

Statistiques nationales 1999-2001

CIEM (Copenhagen)

* Advice : www.ices.dk

* Newsletter September 2004 / issue no 41

Can cod help to clean up the Baltic Sea?

Brian R MacKenzie, Lisa Almesjo, Sture Hansson Neil Fletcher

Danish Directorate of Fisheries (Copenhagen)

* www.fd.dk (fiskeridirektoratet)

* Brochure Year book statistic 2004

EU Commission – Pêche (Bruxelles)

* www.europa.eu.int Fisheries and maritime affairs

* Brochures: Fish of the Baltic sea / la Pcp en chiffres

 **CJCE** (Luxembourg)

*www.curia.eu.int

 **IBSFC** (Warsaw Poland)

*www.ibsfc.org

 **Revue de l'INDEMER** (CDMO Nantes)

*La coopération dans le domaine de la pêche en mer

Marja Letho

Page 117-no 5-1997

La Baltique « Méditerranée nordique »

Institut du droit économique de la Mer

Annexe

× **CIEM** : Conseil International pour l' Exploration de la Mer



× **CIPMB** Commission internationale des pêcheries de la Mer Baltique
IBSFC (International Baltic Sea Fishery Commission)

